

CAHUZAC-SUR-VÈRE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

www.cahuzac-sur-vere.fr

N°23 ▶ Juillet 2019

Reprise de la
blanchisserie

De nouveaux horaires
à l'École Prim'vère

GÉRER NOS DÉCHETS,
C'EST NOTRE INTÉRÊT !

La commune s'engage dans la
transition écologique



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17 h

Fermeture le jeudi après-midi



CONTACT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GAILLAC-GRAULHET

📍 Le Nay - 81600 Técou
☎ Tél. 05 63 83 61 61

Une antenne de la communauté fonctionne à

CASTELNAU DE MONTMIRAL :

📍 Rue de La Fayette - 81140 Castelnaud de Montmiral
☎ Tel. 05 63 814 815

ASSISTANTE SOCIALE

Mme SALVETAT Patricia, Permanence à la Mairie de Cahuzac sur Vère, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 9h30 à 12h.

☎ Tél pour rendez-vous : 05 63 81 21 81

SANTÉ

GRUPE MÉDICAL :

Rue du Pigeonnier, en face de l'école Prim'Vère de Cahuzac

Médecine Générale : Docteurs **ESQUEVIN** et **SABADIE** : 05 63 33 92 52

En cas d'absence de votre médecin : appelez le 39 66

Cabinet des infirmières : Mmes **CHAUCOT**, **GIORGIUTTI**, **MAZIERES** et **MONTELS** : 05 63 33 91 10

Orthophoniste : Mme **BARATOU**, Groupe médical : 06 118 76 53 89

Orthésiste - Podologue : M. **KANIA** : 06 76 63 52 71

Psychologue clinicienne : Mme **DIMUR-LARROZE** : 06 76 84 79 48

4 RUE DES ECOLES :

Kinésithérapeutes : M. **VAYSSIERES** et **PILUDU** : 05 63 40 15 57

Sage-femme : Mme **PILUDU** : 06 19 63 73 34

CHEMIN de PERAYROLS :

Kinésithérapeute : Mme **DUBOIS** : 07 08 12 42 02

RUE du BARRY :

Chirurgien-dentiste : Mme **GHEMARI** : 05 63 56 38 35

ROUTE de GAILLAC :

Pharmacie de la Vère : Mme **EL-OÏDI** : 05 63 55 06 61

Liste des pharmacies de garde : appelez le 32 37

Énergéticienne en médecine chinoise : Mme **ARANY** : 06 12 66 68 60

CONCILIATEUR DE JUSTICE

S'adresser à la mairie de Castelnaud de Montmiral, laisser ses coordonnées et M. Vialar, coordonnateur de justice, prendra contact avec vous.

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Pour La Dépêche et le Tarn Libre : Mme **BONNET** : 05 63 33 97 17

Pour le Journal d'Ici : M. **ARCHET** : 06 85 86 80 23

HORAIRES POSTE

L'agence postale communale est ouverte le lundi après-midi de 14h à 17h et les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis matin de 9h à 11h45.

MÉDIATHÈQUE

Horaires habituels d'ouverture au public : les mardis et mercredis de 14h30 à 17 heures, le mercredi après-midi de 14h30 à 17h hors vacances scolaires et le samedi de 9h30 à 12h.

☎ Tel : 05 63 33 91 72

HALTE GARDERIE

L'association « Le Ballon Voyageur » : accueil des enfants de 3 mois à 5 ans, les lundis, mercredis et vendredis de 8h45 à 12h15 dans les locaux de l'ancienne école de Cahuzac sur Vère, et le mardi matin aux mêmes horaires, à l'accueil Petite Enfance de Castelnaud de Montmiral (Mairie annexe).

☎ Tél : 05 63 33 10 47 ou 05 63 40 51 46

✉ Mail : ballonvoyageur@free.fr

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, s'adresser à la Mairie de Gaillac (05 63 81 20 20) ou de Cordes sur Ciel (05 63 56 00 40) pour les mairies les plus proches.

RECENSEMENT MILITAIRE

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens.

INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Pour voter l'année prochaine, les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au « 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour des élections ».

Conditions pour être inscrit : avoir son domicile dans la commune, ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis 6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour les élections municipales et pour le parlement européen). Pour les jeunes de 18 ans, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

RAPPEL INSCRIPTION ÉCOLE

Les enfants ayant 3 ans ou plus au 1er septembre 2019 devront se faire inscrire à l'École Prim'Vère, à la mairie et auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, pour la rentrée de septembre.

📍 Rue des Ecoles - 81140 Cahuzac sur Vère

☎ Téléphone : 05 63 33 91 89

STATIONNEMENT RUE DU BARRY



La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes.

Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence. Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.

DÉCHETTERIES

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans les déchetteries de Gaillac ou de Castelnaud de Montmiral.

Horaires d'ouverture :

Gaillac : du Lundi au Samedi, de 8 h à 12h et de 14h à 17h50.

Castelnaud : mercredi 9h-12h, jeudi 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-18h. Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal à la Déchetterie de Castelnaud.

« LA P'TITE FRIPERIE »

Une équipe de bénévoles récupère les vêtements dont vous ne voulez plus et les revend à un prix symbolique.

📍 Route de Gaillac - 81140 Cahuzac sur Vère

☎ Présidente : Mme Kolh / 05 63 33 91 65

TRI SÉLECTIF ET SACS JAUNES

Les nouveaux sacs de tri sélectif (sacs jaunes et sacs verts pour le verre) fournis par la Communauté d'Agglo Gaillac-Graulhet sont à retirer à la Mairie. Ces sacs sont réutilisables et chaque famille ne dispose que d'un sac par famille.

🌐 www.environnement.ted.fr

LE MOT DU MAIRE



Depuis le début de cette année de nombreux changements se sont produits dans notre commune, tant au niveau des arrivées chez les professionnels de santé que dans le renouvellement des propriétaires de plusieurs activités commerciales, comme vous pourrez le lire plus loin dans ce bulletin municipal.

Bienvenue à tous ces nouveaux arrivants !

Sujet très difficile à résoudre : la beauté de notre village et l'entretien de tous les espaces publics. Vous le savez nous ne pouvons plus désherber chimiquement, aussi nous devons trouver le moyen d'arracher l'herbe dans les massifs, les espaces de promenade, les rues et les cimetières. Nos appels depuis 2 ans, à la bonne volonté de chacun, d'arracher devant sa porte ne fonctionnant pas, nous avons mis en route 4 mesures qui à ce jour ne sont pas convaincantes.

1| nous avons embauché pendant 3 mois une personne chargée d'arracher manuellement : très efficace, mais 15 jours après tout avait repoussé !

2| nous avons acheté un brûleur thermique : assez efficace, mais très long à passer puisqu'il faut s'arrêter sur chaque plante. Ici aussi les herbes ont repoussé.

3| nous avons essayé le gazon artificiel autour des arbres de la place. Cela semble efficace, mais pas très esthétique

4| nous avons mis en place du broyat de branches et d'écorces, et pour cette solution nous devons attendre quelques mois pour connaître l'efficacité.

Nous allons enfin nous doter d'un appareil rotatif qui sectionnera l'herbe sans projeter les cailloux. En démonstration c'est assez rapide et cela nous permettrait de passer plusieurs fois dans la saison.

Chers concitoyens devant le coût et l'ampleur du travail à mettre en œuvre **nous devons et vous devez accepter d'avoir un village ainsi que les 5 cimetières avec des herbes folles** (sauf si vous entretenez vous mêmes vos devant de portes et le tour des tombes de vos proches).

A côté de cette note sombre, une autre est beaucoup plus agréable. Nous avons loué les 3 appartements neufs situés dans l'ancien presbytère, et nous avons fait décrépiter et rejointoyer les façades. Le tout donne un nouvel aspect à cette vieille bâtisse et une impulsion nouvelle auprès des propriétaires pour rénover leurs façades. Plusieurs cahuzacois ont l'intention de faire des travaux de ravalement.

Les associations préparent pour cet été une série d'animations que vous aurez le plaisir de découvrir. Déjà sur les murs « Festimages » a donné un avant goût de ce que sera la diffusion dans toute la ville d'images retraçant le passé de Cahuzac. Vous découvrirez aussi une vie et vue artistique que nous vous invitons à suivre auprès de tous les supports d'information qui sont à votre disposition.

Bon été, bonnes vacances à toutes et à tous et ne manquez pas de participer aux activités de notre commune qui vous seront proposées.

SOMMAIRE

02. Infos pratiques

03. Mot du maire

04-05. Infos Mairie

06-08. Infos Communales

09-11. Actions Communales

12. CME

12-13. Vie économique

14. Gaillac Graulhet Agglomération

15. Loisirs et Culture

16. Agenda + Retour en images



Contact Mairie

Vous pouvez joindre la mairie :

☎ Tél. 05 63 33 90 18

✉ Mail : mairie.cahuzacsurvere@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi vous informer :

sur le site internet de la mairie

🌐 www.cahuzac-sur-vere.fr

ou sur la page Facebook

📌 « Village de Cahuzac sur Vère »



Bulletin municipal de Cahuzac-sur-Vère
Dépôt légal : juillet 2019 - N° d'enregistrement : 432
Directeur de la publication : M. le maire
Secrétaire de rédaction : S. CARIVEN
Commission de la rédaction : M. BONNET, Mme ESQUEVIN.
Conception / Impression : Imprimerie RHODE - 81600 GAILLAC
Couverture : Photographie de Margaux Kuntz



Compte rendu des délibérations du conseil

Si vous voulez consulter le compte-rendu complet de chaque délibération du Conseil Municipal, allez sur le site Internet de la commune à la rubrique « Municipalité ».

www.cahuzac-sur-vere.fr

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

PRÉSENTS : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Benoît MARCOUL - Jean-Fabien SAGE - Jean-Paul HUC - Mmes Karine BERTRAND - Delphine CALICIS - Catherine ESQUEVIN - Jacqueline GASSIN

REPRÉSENTÉS : Nathalie PHILIPPE a donné procuration à Delphine CALICIS
Patrice BES a donné procuration Catherine ESQUEVIN

ABSENTS : Céline BEGIN - Olivier BOUTIN - Adeline GATIMEL - Corinne CADARS

SECRÉTAIRE : Delphine CALICIS

- Fixation du loyer du cabinet de la psychologue à la maison médicale,
- Fixation du loyer de l'orthophoniste et de l'orthésiste à la maison médicale,
- Fixation du loyer du local de l'ancienne poste pour la pratique de la médecine chinoise,
- Délibération de reprise des concessions en état d'abandon,
- Convention avec l'association « au fil du temps » pour la création du musée,
- Autorisation à M. GIORGIUTTI pour la signature des actes administratifs,
- Fixation des tarifs des salles communales.

SÉANCE DU 05 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE - Jean-Paul HUC - Benoît MARCOUL - Patrice BES - Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN - Delphine CALICIS

Représentés : Benoît MARCOUL a donné procuration à Jacqueline GASSIN



Absents : Adeline GATIMEL - Olivier BOUTIN - Céline BEGIN - Corinne CADARS - Nathalie PHILIPPE

Secrétaire : Delphine CALICIS

- Vote des subventions aux associations
- Évolution des périmètres des monuments historiques : avis sur le périmètre des abords (PDA) autour des monuments historiques (dolmen d'Istricou),
- Agrandissement du columbarium
- Fixation des loyers du presbytère,
- Convention ingénierie avec le Département,
- Approbation du devis de l'éclairage de l'église de Cahuzac,
- Acceptation à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles section H n° 1114-1084-1083,
- Convention d'une bourse au permis de conduire,
- Achat d'une broyeuse d'accotement,
- Enquête publique pour cessions de chemins,
- Signature d'une convention avec Cinécran 81 pour la mise en place de 4 séances de cinéma de plein air,
- Délibération rectificative de cession des parcelles à titre gratuit section D pour permettre l'entrée au lotissement,
- Délibération d'accord d'un dégrèvement sur les charges 2016-2017 pour le local repassage à Mme DONCKERS,
- Décision d'installer des caméras Route de St Bar,
- Fixation des conditions du marché gourmand avec paiement d'un droit de place de 150 € par l'association «Vignerons Cahuzacois ».

SÉANCE DU 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

PRÉSENTS : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Fabien SAGE - Benoît MARCOUL - Patrice BES - Jean-Paul HUC - Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN - Jacqueline GASSIN - Delphine CALICIS

REPRÉSENTÉS : Nathalie PHILIPPE a donné procuration à Michel BONNET

ABSENTS :

Olivier BOUTIN - Céline BEGIN - Corinne CADARS - Adeline GATIMEL

SECRÉTAIRE : Delphine CALICIS

- vote du compte administratif et compte de gestion du budget assainissement 2018
- Vote du budget primitif de l'assainissement 2019
- Vote du compte administratif et compte de gestion de la commune 2018
- Vote des taux des taxes locales
Modification du nom de la voie « Bois de Roziès » en « Route du Bois de Roziès » à la demande du service du cadastre
- Autorisation de signature du renouvellement du copieur de la mairie

SÉANCE DU 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

PRÉSENTS : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Benoît MARCOUL - Jean-Fabien SAGE - Patrice BES - Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN - Nathalie PHILIPPE - Delphine CALICIS - Adeline GATIMEL - Jacqueline GASSIN

REPRÉSENTÉS :

Jean-Paul HUC a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI

ABSENTS : Corinne CADARS - Céline BEGIN - Olivier BOUTIN

SECRÉTAIRE : Karine BERTRAND

- Vote du budget primitif de la commune 2019
- Délibération fixant les charges des logements du presbytère pour les communs

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE • délivrés jusqu'au 27.05.2019

NOM ET PRÉNOM	LIEU	NATURE
LAMBING BALUSSON Martial	Arzac	Maison + abri voitures
SAD Vère Grésigne	Chemin de l'escalfadou	Bureaux
DELMAS Aurélie	Promenade des jardins	Maison

DÉCLARATIONS PRÉALABLES • délivrées jusqu'au 27.05.2019

NOM ET PRÉNOM	LIEU	NATURE
DELMAS Gilles	Rue de la Brèche	Division terrains
CARBONNEL Alain	Massalens	Réfection toitures hangar
ROBLES Jean-Claude	120 route de Désirat	Transformation garage en chambre
Château de Mayragues	Mayragues	Rénovation complète et reprise de l'isolation de la toiture du chai
ARNEIL Rodger	Puech Gaubil	Réhabilitation grange en gîte
FAURE Cédric	17 rue de l'escalfadou	Clôture

- Délibération fixant les charges du local de repassage
- Délibération modifiant les statuts du SIAEPG
- Délibération acquisition parcelle à Mme VINCENT Marie-Hélène
- Délibération fixant les charges du local « activités chinoises » à Mme ARANY
- Reprise voirie et bâche incendie Clos du Vallon
- Travaux de voirie mitoyens avec la commune de Cestayrols
- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie du lotissement

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Sarah JAMES	22.12.2018
Louka THOMASSEAU	01.02.2019
Louis MANDIRAC	21.05.2019

MARIAGES

Saber BOUTMIRA et Jamila ALAOUI	20.04.2019
Marc VIDAL et Marie-Christine DUMAZET	11.05.2019

DECES

Marguerite ROBERT	11.01.2019
Ermelinda DIAS épouse MARQUES	22.01.2019
Paul PENDARIES	22.01.2019
Emma SOARDI Vve EMILIO	12.02.2019
Gérard DENTIN	16.02.2019
Marie-Hélène BERTHOMIEU	18.02.2019
Louise TINELLI Vve CHARBEY	26.02.2019
Monique MASSON	31.01.2019
Jean-François CAM	02.05.2019
Jeannine AYMÉ Vve CLAMENS	14.05.2019

INFOS COMMUNALES

De nouveaux horaires à l'École Prim'vère

À la suite du vote du conseil d'école extraordinaire et de la validation par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, les horaires de l'école vont être modifiés à compter de la rentrée de Septembre 2019. Cette nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires sera mieux adaptée au rythme chronobiologique des enfants. Elle permettra de favoriser les apprentissages sur des matinées plus longues et de réduire le nombre de changements d'intervenants dans la journée.

Voici le nouvel emploi du temps :



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07H30 - 08H35					
08H35 - 08H45	ACCUEIL	ACCUEIL	ACCUEIL	ACCUEIL	ACCUEIL
08H45 - 12H15	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
12H15 - 13H40	A.L.A.E	A.L.A.E	A.L.A.E - 12H30	A.L.A.E	A.L.A.E
13H40 - 13H50	ACCUEIL	ACCUEIL		N.A.P	ACCUEIL
13H50 - 16H00	CLASSE	CLASSE		N.A.P	CLASSE
16H00 - 16H30	A.P.C A.L.A.E	A.P.C A.L.A.E		A.L.A.E	A.L.A.E
16H30 - 18H30	A.L.A.E	A.L.A.E		A.L.A.E	A.L.A.E



QUEL FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ CHOISIR ?

Nous avons tous la possibilité de choisir notre fournisseur d'électricité dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence. Vous pouvez obtenir les dernières informations sur ce site :

www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Comprendre-le-marche-de-l-electricite-et-du-gaz/L-ouverture-du-marche-de-l-electricite-et-du-gaz-naturel-a-la-concurrence



Voici la liste complète des fournisseurs d'électricité mise à jour au 1er avril 2019 :

www.fournisseur-energie.com/liste-fournisseurs-electricite/

Pour information, sachez qu'il n'existe plus d'agences EDF (fournisseur historique) en France. Pour plus d'informations adressez-vous à ce site :

www.fournisseur-energie.com/actualites/fermeture-des-agences-edf/



Haut débit internet sur la commune

En attendant le déploiement de la fibre optique d'ici 2023 au plus tard, le Département a lancé, en concertation avec les intercommunalités, des opérations de montée en débit qui permettent de moderniser le réseau cuivre existant.

Celui-ci est remplacé par de la fibre optique soufflée dans les fourreaux enfouis sous les routes départementales. La fibre optique n'affaiblit pas le signal et une connexion au haut, voire très haut débit est dès lors disponible.

De même, la Société Orange nous informe que l'antenne du Puech de Cinq Peyres sera remplacée pour renforcer le service 4G d'Orange. Nous espérons ainsi que l'attractivité de la commune sera renforcée.

C'est cette opération qui a été réalisée au mois de février dans une zone à cheval sur les communes de Cahuzac sur Vère (secteur Istricou et Garrigues Rousses), Castelnaud de Montmiral, Broze et Montels, désormais en Haut Débit.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Chemins ruraux :

Une enquête publique préalable à la vente de chemins ruraux va être ouverte du 1er juillet 2019 au 1er août 2019. Le commissaire enquêteur, Mme Caroline BREUILLARD sera présente les matins du 1er juillet et du 1er août à la mairie. Entre temps, un registre, avec un dossier pour chaque chemin proposé à la vente, sera à la disposition des citoyens intéressés par l'achat d'un chemin ou opposés à la vente. Le prix de vente est fixé à 0,60 € le m².

Aidez-nous à tenir le village propre !

LES MEILLEURES MÉTHODES : l'arrachage manuel et à la binette, ou alors l'utilisation des eaux chaudes de cuisson. Par contre, évitez l'utilisation de sel qui appauvrit la terre ou d'eau de javel nuisible aux eaux de surface et aux sols.

AUTRE POSSIBILITÉ : le fleurissement de votre devant-de-porte ou de votre trottoir, comme le font déjà joliment certains cahuzacois.



Des herbes devant chez soi ?

Désherbons nos trottoirs !

Depuis l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires en 2018, des herbes spontanées se sont développées sur les trottoirs, le long des maisons, dans les caniveaux de nos villages et hameaux. On a même vu revenir de gros bouquets de coquelicots en plein cœur du village ce qui est par contre un signe de bonne santé de notre environnement !

Nos deux agents municipaux travaillent à nettoyer ces herbes indésirables, mais la tâche est énorme et la commune est grande ! Pendant deux mois, la municipalité a même embauché deux personnes supplémentaires pour les aider dans leur tâche ingrate de désherbage et d'entretien des parterres et ronds-points de la commune.

Maintenant, c'est à nous tous de participer !

Désherber devant chez soi, au cimetière, le long des rues et chemins, c'est un geste citoyen qui permet de participer activement à la beauté du village et de ses hameaux, ainsi qu'à la diminution des pesticides.

GÉRER NOS DÉCHETS, C'EST NOTRE INTÉRÊT !

Bien trier nos déchets !



Les erreurs de tri nous coûtent cher !

Le tarif du tri que paie la collectivité auprès de l'organisme Trifyl, dépend de nos performances de tri. Si nous jetons n'importe quoi dans nos poubelles jaunes, **nos déchets sont refusés et notre facture augmente**. Ainsi, en 2017, la tonne de déchets pouvait coûter aux collectivités, c'est à dire à nous tous, **de 18 à 70 € HT, selon la qualité du tri et la quantité de déchets !** Or nous trouvons encore des aspirateurs, des appareils cassés et même des pneus dans les poubelles jaunes !

Par contre, mieux nous trions, plus les déchets peuvent être revalorisés en étant vendus dans le cas des matériaux recyclables, ou transformés en électricité revendue à EDF grâce au bioréacteur de Labessière-Candeil. Les recettes ainsi obtenues permettent de réduire nos factures.

Alors soyez vigilants, et respectez les consignes de tri. Il y va de votre intérêt financier !

Ces déchets verts (tontes de pelouse, feuilles mortes, épluchures, tailles de haie) brûlent mal et leur combustion dégage de nombreuses substances toxiques et polluantes pour les hommes et l'environnement : Hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines, furanes... toutes substances fortement cancérigènes ! Ces déchets verts doivent être compostés, broyés pour en faire du paillage, ou apportés en déchetterie, ce qui s'avère finalement moins polluant pour l'atmosphère et nos poumons !

Le compostage

Nous jetons à la poubelle, 50 à 80 kg de déchets compostables par an et par personne ! Cela représente 30 % du poids de notre poubelle totale !

Pourtant, il est facile de composter ces déchets verts (tontes de pelouse, feuilles mortes, ...) et bio-déchets (épluchures, restes alimentaires, fleurs fanées, cendres froides...)

Ils peuvent être déposés en tas dans un coin du jardin, ou, encore dans un composteur qui accélère le processus de décomposition des bio-déchets.

Pour encourager cette pratique, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet propose à tous ses habitants, l'achat d'un composteur de 320 litres au tarif de 15 €.

Ne pas brûler les déchets verts !

L'arrêté préfectoral du 12 juillet 2018, interdit de brûler à l'air libre les déchets verts, comme l'ensemble des déchets ménagers, sous peine d'une amende de 450€.

Les brûlages liés aux activités agricoles restent autorisés **uniquement entre le 16 octobre et le 14 mai**, (prévention des incendies) sous condition d'être déclarés en mairie. Les tas de végétaux ne doivent pas dépasser 5 m de diamètre et 2 mètres de haut et la fumée ne doit pas gêner le voisinage qui pourrait se retourner contre le voisin indélicat pour troubles du voisinage et « nuisances olfactives ».

ACTIONS COMMUNALES



LE POINT SUR LES TRAVAUX :



La commune s'engage dans la transition écologique.

De nouveaux éclairages publics

La modernisation de l'éclairage public de la commune est chose faite. Toutes les vieilles ampoules ont été remplacées par des lampes LED. Reste à terminer l'installation des horloges astronomiques chargées de moduler l'éclairage de nuit pour limiter la pollution lumineuse.

L'opération, soutenue par le S.D.E.T. et la participation de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, aura coûté à la commune moins de 20000 €, sur les 113 625€ de l'opération totale et nous permettra de faire de sérieuses économies.

L'éclairage intérieur de l'église :

L'entreprise ESCAFFIT a complètement rénové l'éclairage de l'église Saint Thomas de Canterbury, à Cahuzac sur Vère, pour la somme de 6416 €. Là aussi, des éclairages issus des nouvelles technologies ont remplacé les vieux spots très gourmands en énergie. Nous pouvons donc admirer maintenant les voûtes et les sculptures de cette église jusque-là un peu sombre.



La rénovation du toit des Ateliers Municipaux.

Les 630 m2 des toits des ateliers avaient besoin d'une sérieuse réfection !

La municipalité a choisi de faire installer 220 m2 de panneaux photovoltaïques, d'une puissance de 36 Kw, par l'entreprise « Courant Naturel » de Soual, après avoir fait rénover la charpente et la toiture par l'entreprise Chamayou.

L'installation électrique sera amortie en 9 ans (coût HT). Le coût total de l'opération (charpente, toiture, panneaux et raccordement au réseau) s'est élevé à 110 400€ TTC.

La rénovation du Presbytère :

La rénovation du Presbytère et des appartements, deux T2 et un T3 en duplex, commencée l'an dernier s'est terminée au mois d'avril. Là aussi, le souci d'économie d'énergie a été le fil rouge.

Des travaux complémentaires ont été réalisés pour sécuriser et remettre en état le jardinier du T2 du Rez de chaussée et l'entreprise Blazy termine la façade du presbytère, par un décrépiage et un rejointage des belles pierres de la façade. L'ensemble donnera une belle perspective sur le vieux village et met en valeur notre patrimoine.

•
Le montant des travaux s'élève à 210 000€.
•

Désormais, les appartements ont été affectés, lors d'une commission d'attribution, à trois locataires, ayant déposé une demande depuis quelques temps déjà.

VOIRIE 2019



Les travaux de voirie, gérés par l'Agglomération Gaillac Graulhet, en attente depuis 2 ans, ont enfin repris. En début d'année, plusieurs chemins et routes ont été réhabilités (chemin du cimetière, de Cinq Peyres, au bois de Roziès, au Mazes, et le chemin du Bosc) pour un montant de 54 339 €.

Pour le reste de cette année, le conseil municipal a décidé d'affecter à la voirie communale et intercommunale la somme de 124 000€ (travaux gérés par l'Agglomération Gaillac Graulhet)

Les routes intercommunales qui devraient être refaites correspondent à un linéaire de 5 km, les services de l'agglomération en ayant mesuré et fixé les coûts. Il s'agit du C.R. du Puech de Bounes, du C.R. entre VC8 et VC1, du VC 2 Ruisseau de la Saudrone, du VC 8 du cimetière vers la Colombarié. Ont été aussi recalibrées 3 rues communales dans le lotissement du Puech, qui depuis plus de 20 ans n'avaient pas été arrangées. Il s'agit des impasses Syrah, Duras et Len de l'El.

Sont également mis en place des ralentisseurs pour dissuader les véhicules de débouler dans le village et dans les rues adjacentes, sans respecter les vitesses maximales autorisées.

Nous demandons enfin à tout utilisateur de la voirie de ne pas mettre de terre sur les routes. Si par mégarde cela se produisait, merci de bien vouloir tout de suite nettoyer la chaussée. Il en va de votre responsabilité. Les services de gendarmerie sont chargés de faire respecter ces préconisations valables pour toute l'agglomération.

POUR INFO : Boue sur les routes, obligations des responsables

La présence de boue sur les chaussées constitue un danger et favorise les accidents de circulation. La loi est claire :



« **Art.R 116-2-4 du Code de la voirie routière** : le fait de laisser écouler ou de répandre, sur les voies publiques, des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques est puni d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe » (1500 à 3000 €)

Plus grave : en cas de dommage aux personnes, la faute relève du délit. Ainsi, l'article 221-6 du Code Pénal punit le responsable jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende en cas d'accident mortel.

La 1^{ère} des choses à faire est donc de mettre en place une signalisation adaptée, puis de nettoyer la route. Si la commune est dans l'obligation de remettre la voie en l'état - et pour ne pas faire payer à tous les frais engendrés par un seul citoyen -, elle peut se retourner contre le responsable pour obtenir, devant le tribunal, le remboursement des frais. Ce serait dommage d'en arriver là !

LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES 18-25 ANS

SOLIDARITÉ, MOBILITÉ

L'obtention du permis de conduire est un acte très coûteux qui n'est pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il est un atout quasi indispensable dans la formation des jeunes et pour trouver un emploi, particulièrement dans nos campagnes où peu de transport en commun existent.

Le 5 mars 2019, le Conseil municipal de la commune a donc voté la création de deux Bourses au permis de conduire, pour des jeunes de moins de 25 ans. Le montant maximum versé par la commune s'élèvera à 1000€, selon un quotient familial. En échange de cette bourse, le jeune bénéficiaire devra signer avec la commune un engagement de 70 heures de travail d'intérêt général.

Le projet est cours de finalisation. Il reste à signer une convention avec une ou des auto-écoles gaillacoises.

Les premiers dossiers de candidature pourront être retirés à la mairie au mois de juin.

Développement de l'offre médicale à Cahuzac sur Vère

La municipalité de Cahuzac s'attache à développer le pôle médical de Cahuzac sur Vère, afin d'offrir à ses habitants et aux habitants des communes voisines, l'offre de soins la plus large possible. Aussi, à l'annonce de l'ouverture du nouveau bâtiment des kinésithérapeutes et de la sage-femme, de nombreuses offres d'emploi ont été envoyées dans les différentes écoles et universités, et partagées sur les réseaux sociaux. Cette politique a porté ses fruits puisqu'en début d'année Mme DIMUR-LARROZE, psychologue, est venue ouvrir son cabinet dans le Groupe médical, où elle reçoit tous les jours sur rendez-vous, et Mme Elise ARANY, énergéticienne en médecine chinoise, s'est installée dans l'ancien local de la Poste, occupé auparavant par Mme PILUDU, sage-femme.



D'ici à la rentrée de septembre 2019, des travaux transformeront le local des kinésithérapeutes au Groupe Médical, en deux cabinets destinés à M. Xavier KANIA, orthésiste et prothésiste et à Mme Céline BARATOU, orthophoniste. Une deuxième salle d'attente leur sera réservée, ainsi qu'à la psychologue.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : la commune plante des arbres



La commune poursuit ses travaux de plantation d'arbres. L'entreprise « Les pépinières Las Brugues » de Técou a ainsi aménagé le Parc du Pigeonnier, en face de l'École Prim'Vère. Des arbres de haute tige (tilleuls, frêne, cyprès) et des arbres à fleurs de plus petites tailles (poirier à fleurs, arbre de Judée) ont été plantés. Le plus spectaculaire sera sans doute le Ginkgo Biloba, surnommé « arbre aux quarante écus », dont le feuillage se tintera en jaune éclatant à l'automne. Un parterre réorganisé rassemble les rosiers des enfants et la charrette fleurie tous les étés. Cet endroit devrait devenir un lieu ombragé propice à prendre le frais pour tout le voisinage. Du fait des travaux d'enfouissement de lignes électriques sur 200m, réalisés du côté d'Istricou, l'empreinte carbone de la commune diminue là aussi, ce qui permet à la société SPIE de nous offrir deux arbres.

Loisir et culture

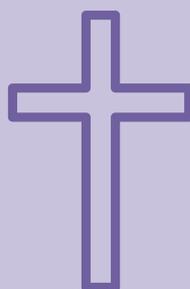
Cahuzac sur Vère EN FÊTE
12-13 & 14 JUILLET 2019

Vendredi 12 juillet
19h30 **WIPERS** (Pop Rock)
22h **REPAS MOULES / FRITES** (Place du Mercadial - sans réservation)
22h **Capsules** (C'est comme ça que ça se fait...)

Samedi 13 juillet
19h30 **Apéritif & Repas** (13 € - sans réservation)
21h30 **Orchestre Sébastien Castagné** (Musette - Variétés)
4h **Concours de pétanque** (En doublette - Inscriptions place du Mercadial)

Dimanche 14 juillet
8h **Vide grenier** (Inscription au 06 41 15 03 89 - 06 31 13 61 36)
11h **Jeux Inter-associations de Cahuzac**
13h30 **Apéritif** (animé par le Groupe Festif Variété Pop-Rock)
14h **Dépôt de gerbe**
18h **Dejeuner aux tripoux** (6€ - Sans réservation - Place du mercadial)
22h **Soirée PARADOXE** (animée par le Groupe Festif Variété Pop-Rock)
23h **Feu d'artifice**

26 caveaux disponibles



La procédure de remise aux normes et de reprise des concessions des cimetières municipaux est terminée. Certains caveaux, en bon état, peuvent être réutilisés et sont donc disponibles à la vente : 2 caveaux au cimetière de Granejous, 4 à Arzac, 1 à Lintin et 19 à Cahuzac sur Vère. Enfin, un enfeu est à vendre à Salettes.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Mairie de Cahuzac sur Vère.



Le nouveau Conseil Intercommunal des Enfants est à l'œuvre

Le mercredi 10 avril 2019 a été élu un nouveau Conseil des enfants, qui, cette fois, est un conseil intercommunal, puisque le vote et les candidatures étaient ouverts à tous les enfants de l'école, même habitant hors de la commune.

Les enseignantes des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'École Prim'Vère ont rejoint avec tous leurs élèves Mme Esquevin et M. Le Maire dans la Salle du Conseil, afin de procéder à de nouvelles élections, « comme les grands » : bulletins secrets, urne transparente, registre à signer, assesseur, scrutateurs, tout y était pour bien initier nos jeunes à la vie civique.

12 candidats s'étaient présentés et nous les félicitons beaucoup pour leur engagement. Les 7 conseillers ont été élus dès le 1er tour. Il s'agit de Léa BOUHAMDANI, Karina JUZWIAK, Ilan LABADIE, Lila MAURY, Gabin METGE, Lili MOTTET et Aïda SOUFIANI. Trois d'entre eux habitent dans une autre commune : Vieux, Donnazac, Souel.

Nos nouveaux conseillers ont déjà pris leur fonction en participant avec beaucoup d'engagement à la commémoration de l'armistice du 8 mai à Cahuzac sur Vère.

Un territoire attractif et dynamique !

La commune de Cahuzac sur Vère développe ses atouts et continue à attirer entreprises et repreneurs.

Reprise de la blanchisserie

Depuis le 18 mars, la blanchisserie créée par Mme Donckers, dans un local proche la Salle des Fêtes a été reprise par Mme Roumégous qui en a amélioré les équipements. La boutique s'appelle désormais du joli nom de « La Lavandière de Cahu ». Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 12h.



Ils ont ensuite inauguré, avec les élèves et les enseignantes de l'école Prim'Vère, la Boîte à livres, construite par notre agent municipal, Frédéric Pradel, et lancé la campagne « Moins d'ordures pour le futur » préparée par l'ancien C.M.E.

Ces panneaux seront installés au City Park, au parc pour enfants, sur la place du Mercadial et au foot pour pousser les usagers négligents à jeter ENFIN leurs déchets à la poubelle !

Moins d'ordures pour le futur...

Durée de vie : 2 ans !	Durée de vie : 5 ans !	Durée de vie : 100 à 1000 ans !
Durée de vie : 4 mois !	Durée de vie : 5 ans !	Durée de vie : 10 à 100 ans !
		Durée de vie : 100 à 1000 ans !

Un geste naturel... mettre à la poubelle !

Conseil Municipal Enfants de Cahuzac sur Vère (81)



PRIX « INNOVATION TERRITORIALE DE L'ANNEE 2019 »

Toutes nos félicitations à l'entreprise **INFACO** qui a remporté le concours régional Les Inn'ovations 2019, d'Occitanie Innov et le **Trophée d'Argent Espagnol** au **TECHNOVIOLEOTEC 2019**, avec son tout nouveau système de sécurité électronique anti-coupure sans fil, le DSES Wireless. Ce système révolutionnaire a aussi valu à l'entreprise le 2ème trophée au SIVAL-ANGERS, en janvier 2019. Ces succès ont déjà permis à l'entreprise d'embaucher une dizaine de personnes supplémentaires.



De nouveaux propriétaires au camping « Le Soleil des Bastides »

Relancé et développé par M. et Mme Follope, le camping a été repris depuis le mois d'avril 2019 par **M. et Mme Romagny**, genevois d'origine et tombés amoureux de notre petit coin. Ils ont à cœur de conserver l'esprit impulsé par leurs prédécesseurs et de développer la partie restauration par l'embauche d'un cuisinier professionnel. La municipalité leur a aussi vendu le terrain donnant sur la route du cimetière, afin d'y développer la partie location. Nous leur souhaitons la bienvenue et bonne chance pour la réussite de leurs projets.

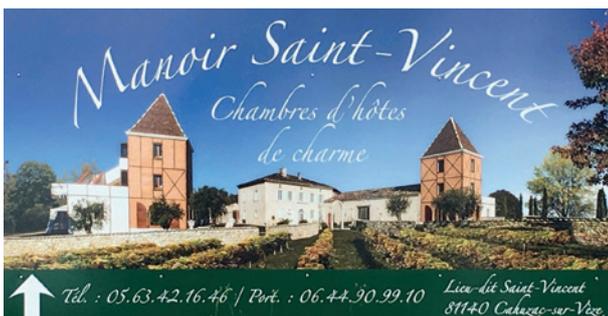
De nouveaux hébergements haut de gamme ont ouvert



HÉBERGEMENT INSOLITE DANS LE TARN

Au cœur du vignoble Gaillacois

« **Cœur de bull'** » composé de 4 chambres d'hôtes insolites et de luxe, dans des bulles transparentes, route de la gare, pour les amoureux de la nature et des nuits étoilées, dans un environnement arboré. Dépaysement garanti pour les amateurs !



le « **Manoir Saint Vincent** » avec ses chambres d'hôtes de charme, juste à la sortie du village, route de Cordes.

De nouveaux entrepôts et ateliers sur la Zone d'Activité de Roziès.

L'entreprise **Infaco** et l'entreprise **Maintenance Viticole Marquès** y ont ouvert de nouveaux bâtiments et ateliers, et la mairie d'Andillac fait construire un bâtiment qui doit à terme accueillir **un garage automobile**.

L'été arrive et avec lui les animations reprennent :

dégustations musicales à Côte à Côte, soirées gourmandes chez les vigneron, etc... Toute l'information disponible vous sera communiquée à la Mairie et sur la Page Facebook.

Professionnels et associations, pensez néanmoins à nous communiquer vos programmes respectifs !



Village de Cahuzac sur Vère

Gaillac Graulhet Agglomération

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

URBANISME :

Au mois de septembre et Octobre 2019, aura lieu une enquête publique pour le nouveau P.L.U. Intercommunal, en cours d'élaboration.

TOURISME : la borne interactive est en place



Cette année, l'antenne de l'Office du tourisme n'ouvrira pas dans le local à côté de la mairie.

ELLE SERA REMPLACÉE :

- **Par la borne interactive** installée sous le porche de la mairie. Les touristes y trouveront toutes les informations indispensables à la découverte de notre territoire : villages à découvrir, sites exceptionnels, circuits de randonnée, hébergements, restaurants, artisans, ...
- **Par le camion de l'Office de tourisme** qui viendra tous les mercredis matin, de 9h à 12h du 3 juillet au 28 août.

Pour les informations sur papier, vous pouvez continuer à vous adresser à la mairie qui dispose de nombreux flyers et dépliants.

N.B. : Si vous voulez faire apparaître des informations sur la borne interactive, n'oubliez pas de faire les démarches auprès de l'Office de tourisme du Gaillacois.

INFO POUR LES ANNONCEURS :

Pour des raisons de place disponible sur les présentoirs, la mairie demande à tous ceux qui désirent déposer des flyers, de choisir un format allongé et étroit. Sinon, nous ne pourrions tout exposer ! Merci d'avance.



Grâce à l'intervention des animateurs du réseau intercommunal des Médiathèques de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, les enfants de Cahuzac sur Vère ont pu bénéficier de trois après-midis d'animations gratuites à la Médiathèque et à la Maison des Associations.



Aux vacances de Noël, puis aux Vacances de février, contes, créations numériques, ateliers créatifs et spectacles entrecoupés par un goûter pris sur la terrasse de la Maison des animations ont été offerts aux enfants, y compris les tout-petits.

En mai, une véritable Chasse au Trésor en famille à travers Cahuzac, suivie d'un goûter et de jeux de société a rassemblé plus d'une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents. Nos jeunes participants ont tous reçu avec émerveillement leur part de ce trésor : livres, bonbons et écusson du village.



Un grand merci aux bénévoles de la Médiathèque de Cahuzac sur Vère et aux services de l'Agglo.

A l'année prochaine !



Dans le cadre de la Journée des Aidants, l'association La Maison Astrolabe est partenaire de deux manifestations au cinéma Imagin' de Gaillac, auxquelles elle vous invite au mois d'octobre.



Festi'Mages

DU 5 JUILLET AU 23 AOÛT - CAHUZAC/VERE

www.assofestimages.fr - f / i : Festimages81 - organisation.festimages81@gmail.com

Vous aimez les images ? Les films ? La culture ? Le patrimoine ?

Alors venez à FEST'IMAGES, le Festival de l'image organisé par la nouvelle et dynamique association, du 5 juillet au 23 août.

PROGRAMME :

BALADE - EXPO FEST'IMAGES :

à travers un itinéraire dans les rues du vieux village, découverte des photos fournies par les Cahuzacois eux-mêmes, ainsi que de la fresque de l'artiste de street-art Quentin DMR et le trombinoscope des Cahuzacois.

DEUX EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES

« Gestes et Paysages », chez 2 vignerons locaux d'Ahmed El Oïdi et GG Neg.

CINEMA EN PLEIN AIR :

4 séances de cinéma seront proposées au cours de l'été, avec la participation de Cinécran 81.

- **Mardi 16 juillet** (coucher de soleil 21h33), place de l'église
- **Mardi 6 août** (cs 21h12), place de l'église
- **Mardi 17 août** (cs 20h56), place de l'église
- **Vendredi 23 août** (cs 20h47) : séance de clôture dans un lieu imprévu tenu secret.

Ce festival a obtenu un partenariat avec la fondation GOODPLANET, créée par Yann Arthus-Bertrand.



TOUS LES 1^{ERS} VENDREDIS DU MOIS

Si la mort n'est pensable ni avant, ni pendant, ni après, quand pourrions-nous la penser ?

Vladimir Jankélévitch

PARLER DE LA MORT, SOUS LES TOITS

UNE PHILOSOPHIE DE LA SIMPLICITÉ

De 19 H à 21 H

LIEUX VARIABLES

ENTRÉE LIBRE

06 14 44 75 29

www.lamaisonastrolabe.com

L'association La Maison Astrolabe organise, une fois par mois, des ateliers de réflexion intitulés : « **Parler de la Mort, sous les toits** ». Les réunions se déroulent les 1^{ers} vendredis du mois, et l'entrée est libre et gratuite.

Pour tout renseignements :

☎ 06 14 44 75 29
🌐 www.lamaisonastrolabe.com

SAD VÈRE-GRESIGNE

Depuis le mois de mai 2019, les nouveaux locaux du SAD Vère Grésigne, plus fonctionnels et accessibles, sont en construction, rue de l'Escalfadou, juste à l'arrière du nouveau cabinet de kinésithérapie.

PROJET RÉACTIF, SAISON II : le SAD Vère-Grésigne lance la 2^{ème} édition en 2019-2020. Comme cette année, le transport sera assuré sur demande par les aides à domicile, la participation aux ateliers n'est que de 1€ et les actions « Equilibre et Coordination » peuvent être organisées à domicile.

ATTENTION ! L'atelier Gestes et Postures pour les aidants n'aura que deux sessions.



Samedi 7 septembre 2019

FORUM DES ASSOCIATIONS

9h à 12h
Place Hautpoul
CAHUZAC/VÈRE



Associations pensez à vous inscrire auprès de la Mairie !



RE-ACTIF Saison II

Vous avez + de 60 ans
Rejoignez nos ateliers

Transport et accompagnement assurés sous certaines conditions

Remue Méninge

Equilibre & Coordination

(collectif et à domicile)

NOUVEAUTÉS 2019

Expression artistique

Et pour les aidants :
Gestes et Postures
Épargner son dos



SAD Vère-Grésigne
05 63 33 95 44

INSCRIVEZ-VOUS VITE !



agenda des animations

JUILLET 2019

10 au 16 juillet	Arrivée de nos amis allemands, association du jumelage Cahuzac-Maar.
12-13-14 juillet	Fêtes de Cahuzac, avec Vide-grenier et Feu d'artifice, le dimanche 14 juillet. Marché gourmand et Festif, place du Mercadial (18h-23h)
16 juillet	Séance Cinéma, Fest'Image, Place de L'église, au coucher de soleil (21h33)

AOÛT 2019

2 août au soir 9 août au matin	Voyage des Cahuzacois à Maar, association du jumelage Cahuzac-Maar.
6 août	Séance Cinéma, Fest'Image, Place de L'église, au coucher de soleil (21h12)
15 août	Marché gourmand et festif, place de Maar (18h-23h)
17 août	Séance Cinéma, Fest'Image, Place de L'église, au coucher de soleil (20h47)
23 août	Clôture du Festival Fest'Images, Projection d'un film dans un endroit imprévu, tenu secret.

SEPTEMBRE 2019

7 septembre	Forum des associations
11 septembre	Goûter 3ème âge
15 septembre	Congrès des Anciens Combattants du Tarn (Association des Anciens Combattants)
13 au 15 septembre	Journées du Patrimoine
21 septembre	Fête des vendanges, (C.A.C)

OCTOBRE 2019

3 octobre	Contes en balade (salle des fêtes de Cahuzac sur Vère)
3 octobre	Conférence d'Éric Fiat, « Portrait d'un aidant fatigué », au cinéma Imagin' de Gaillac. (La Maison Astrolabe).
5 octobre	Sortie de l'association « Cahuzac, au fil du temps »
9 octobre	Goûter du 2ème âge.
26 octobre	Conférence « Le Tarn Mythologique et merveilleux », à 18 h, Eglise Saint Jean Baptiste de Granejols. (Cahuzac sur Fil du temps)

NOVEMBRE 2019

3 novembre	Loto du S.A.D. Vère Grésigne
9 novembre	Loto de la Chorale Chante Vère
10 novembre	Salon des Aidants, organisé en collaboration avec l'association La Maison Astrolabe, Salle des Fêtes de Gaillac.
13 novembre	Goûter 3ème âge
24 novembre	Loto U.N.R.P.A. (3ème âge)

DÉCEMBRE 2019

1er Décembre	Marché de Noël
6-7-8 décembre	Téléthon (Foyer laïque)
11 décembre	Goûter 3ème âge

JANVIER 2020

11 janvier	Loto des pompiers.
-------------------	--------------------

Associations, pensez à nous communiquer les informations sur vos animations, pour qu'on les annonce dans le bulletin municipal, sur le panneau électronique, sur le site de la Mairie et sur la Page Facebook. Les informations données ici sont celles dont nous disposons à la date d'impression.



Février, Rallye Cœur de Vignobles



Février, Rallye Cœur de Vignobles



Février, Fête à la Médiathèque



Février, Fête à la Médiathèque



Mars, Carnaval des Enfants



Mars, Carnaval des Enfants



Atelier Mandala, Projet Réactif du SAD Vère-Grésigne



Mai, Chasse au Trésor



Mai, Chasse au Trésor



Armistice du 8 mai



Armistice du 8 mai